



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Canada
Tél : 514-397-4100
Télec : 514-875-6246

Stephen G. Schenke
Associé
Ligne directe : (514) 397-4255
Télécopie directe : (514) 875-6246
Courriel : sschenke@mccarthy.ca

Le 10 août 2012

PAR COURRIEL

Me Pierre Tourigny pour:
Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'annulation de l'appel de qualification en prévision d'un appel d'offres pour l'acquisition de services d'intégration éolienne R-3806-2012
Notre dossier : 745144-445937

Cher confrère,

Nous vous remercions pour votre lettre du 8 août 2012 relativement au dossier mentionné en objet.

Le 6 août 2012, nous avons déposé auprès de la Régie notre requête en irrecevabilité (la « **Requête** ») ainsi que notre demande de suspendre le calendrier fixé par la Régie dans sa décision D-2012-087. La Régie n'a pas encore statué sur la Requête et la demande de suspension. En conséquence, sous réserve de l'éventuelle décision de la Régie sur la Requête et la demande de suspension, et compte tenu des circonstances, nous désirons réserver nos droits de formuler des commentaires sur les demandes d'intervention.

Selon la correspondance de ma consœur Me Hamelin, procureure d'EBM, cette dernière semble être d'accord, dans sa lettre du 7 août 2012, pour qu'une audition soit fixée sur la Requête comme première étape dans ce dossier.

Dès que les régisseurs chargés du dossier seront disponibles, nous soumettons qu'il serait opportun d'organiser une conférence préparatoire, soit par conférence téléphonique, soit aux bureaux de la Régie, afin de discuter des éléments suivants :

1. Date fixée pour l'audition de la Requête;
2. Dates pour le dépôt des notes et autorités sur la Requête;

3. Planification du déroulement de l'audience, notamment quant à la participation ou non des intervenants lors de l'audition de la Requête et, le cas échéant, les modalités d'une telle participation;
4. La suspension de l'échéancier découlant de la décision D-2012-087.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant notre demande.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous apporterez à notre demande, et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.

(S.) Stephen G. Schenke

Stephen G. Schenke
SGS/vm

c.c. Me Paule Hamelin, Gowlings Lafleur Henderson
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Dominique Neuman, SÉ - AQLPA
M. Éloi Bureau, en l'absence de Me Stéphanie Lussier, ACEF de l'Outaouais